

Quelle est la récolte annuelle de bois en France métropolitaine : est-elle durable ?

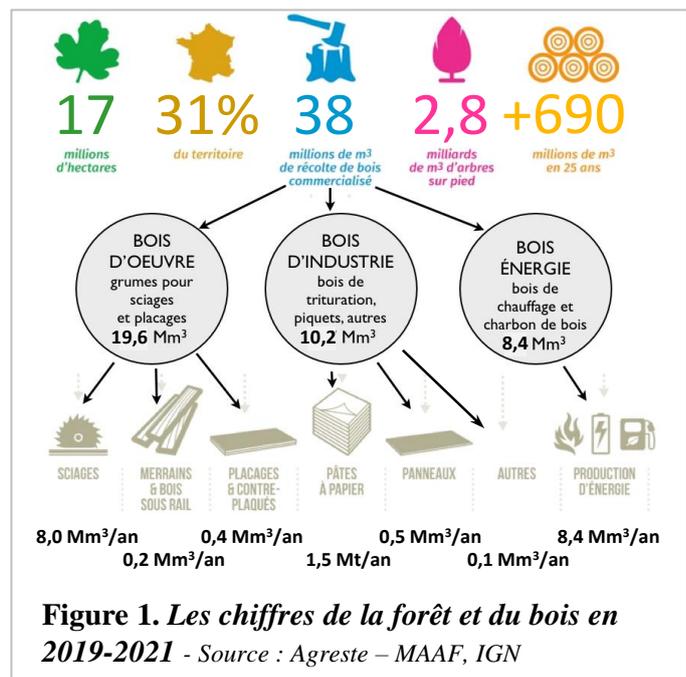
En France métropolitaine, la récolte de bois comporte deux volets : une partie est autoconsommée, sous forme essentiellement de bois de feu, par les propriétaires privés et les habitants des communes (affouage) ; l'autre partie est commercialisée par les propriétaires publics (Etat, collectivités) et privés. Entre 1985 et le début des années 2020, la récolte commercialisée de la forêt française métropolitaine s'est accrue de 20 % du fait d'une augmentation structurelle de la demande en bois ainsi que de l'impact conjoncturel des tempêtes de 1987, 1990, 1999, 2009 et des crises sanitaires, notamment celle de la fin des années 2010. Selon les prévisions réalisées à l'horizon 2035 dans le cadre d'une gestion durable de la ressource, cette croissance de la récolte de bois peut légitimement se poursuivre mais dépendra aussi du changement climatique qui pourrait affaiblir la croissance tout en occasionnant des récoltes subies pour raisons sanitaires.

Quelle récolte de bois en France métropolitaine ?

La récolte commercialisée annuelle moyenne sur la période 2019-2021 représente 38,2 millions de mètres cubes (Mm³) sur écorce (fig.1). Elle se répartit en trois grandes catégories : le bois d'œuvre destiné au sciage, tranchage et déroulage en représente la moitié (19,6 Mm³) ; le bois d'industrie va surtout aux panneaux et à la pâte à papier (9,6 Mm³) et, pour le reste, aux poteaux (0,6 Mm³) ; le bois de feu sous forme de bûches et de plaquettes (8,4 Mm³), est en forte progression. S'y ajoute une récolte autoconsommée, non commercialisée, utilisée principalement pour l'énergie, estimée entre 18 et 25 Mm³ (selon l'étude FCBA-IGN/ADEME de 2016 et l'édition 2020 des indicateurs de gestion durable de forêts françaises métropolitaines IGN/MAA). **La récolte de bois de feu, commercialisée ou non, est majoritairement feuillue, mais celle de bois d'industrie est résineuse à près de 60% et celle de bois d'œuvre à plus de 70%.** On rappelle que les surfaces forestières françaises sont aux 2/3 feuillues et au 1/3 résineuses. Les principales essences du bois d'œuvre sont, dans l'ordre décroissant, les sapins et épicéas, le pin maritime, les chênes (sessile et pédonculé), le peuplier et le hêtre. Les principales régions de commercialisation des bois ronds sont : la Nouvelle Aquitaine (25%), le Grand-Est (19%), puis Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes (15% chacune).

Cette récolte intervient largement dans le cadre d'une certification de la gestion durable des forêts (PEFC ou FSC) qui concerne plus de 50% des bois d'œuvre et d'industrie commercialisés et plus de 40% du bois énergie commercialisé.

Il est bien sûr utile, du point de vue de la gestion durable des forêts, d'appréhender l'effet de cette récolte totale, commercialisée ou non, sur le stock de bois en forêt. Cet effet est évalué par l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN qui quantifie la croissance annuelle (production biologique), la mortalité naturelle qui vient en déduction, enfin les prélèvements de bois.

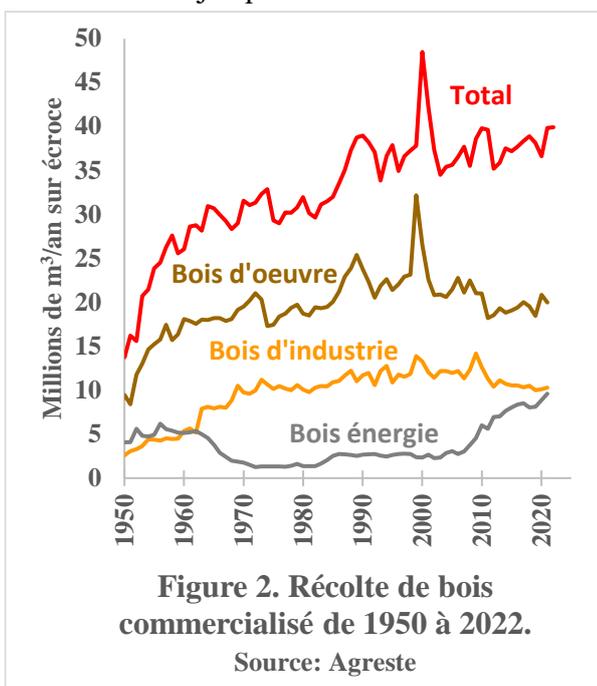


Ainsi, sur la période 2013-2021, en se référant au volume des seules tiges des arbres (hors branches) au-dessus d'un diamètre de 7 cm (volume dit « bois fort tige »), la production biologique brute s'élève à 87,8 Mm³/an, la mortalité naturelle à 13,2 Mm³/an, et les prélèvements à 51,4 Mm³/an. Il en résulte une production biologique nette de 87,8 - 13,2 = 74,6 Mm³/an et un taux de prélèvement de bois dans les forêts françaises métropolitaines de l'ordre de 70% (obtenu en divisant les prélèvements de 51,4 Mm³/an par la production biologique nette de 74,6 Mm³/an). Ce taux était de l'ordre de 50% sur la période 2005-2013 mais la sécheresse et les scolytes qui ont sévi à la fin de la décennie 2010 ont réduit la croissance, augmenté la mortalité et entraîné des prélèvements supplémentaires pour raisons sanitaires. Cependant, le taux de prélèvement reste nettement inférieur à 100%, ce qui induit une forte augmentation du volume de bois sur pied en forêt au rythme d'un doublement en une cinquantaine d'années. Cette appréciation moyenne masque néanmoins des disparités entre essences (taux plus élevé pour les résineux), catégories de propriétés (taux plus faible en forêt privée), conditions d'accès à la ressource (taux plus faible en montagne), régions (selon notamment les risques subis comme les deux tempêtes de 1999 et 2009 en Nouvelle-Aquitaine ou la pullulation de scolytes dans l'est de la France à la fin de la décennie 2010).

Quelles évolutions de la récolte au cours des dernières décennies ?

La récolte de bois commercialisé a globalement progressé au cours des dernières décennies (fig.2) mais différemment selon la destination des bois et les essences. Les bois d'œuvre et d'industrie se sont renforcés jusqu'en 2000 environ avant de stagner, voire décliner, hors effets des crises. Le bois

énergie, qui avait quant à lui plutôt décliné, a commencé à se développer rapidement à la faveur de politiques favorables et est ainsi parvenu à stabiliser la récolte globale. En outre, la part des feuillus a baissé considérablement au sein du bois d'œuvre et se dégrade de même depuis 1980 pour le bois d'industrie.



Encadré 1. Différence entre prélèvement et récolte.

Les prélèvements dont il a été question plus haut se distinguent de la récolte pour plusieurs raisons : ils ne comprennent que le volume des tiges alors que des parties de branches sont récoltées ; ils englobent des pertes d'abattage qui, par définition, ne sont pas récoltées ; ils s'évaluent sur une dizaine d'années alors que la récolte commercialisée fait l'objet d'une enquête annuelle et que la récolte non commercialisée provient d'enquêtes périodiques auprès des ménages dont les déclarations ne différencient pas strictement le bois venant de forêt.

Quelle récolte potentielle à l'horizon 2035 ?

Une estimation réaliste des volumes de bois exploitables à l'échéance 2035 a été faite par un consortium FCBA-IGN/ADEME qui a utilisé des données inédites comme les mesures directes des prélèvements en forêt, la cartographie des forêts privées dotées d'un plan simple de gestion (PSG) et les cartes des zonages réglementaires. Ce travail s'est par ailleurs appuyé sur une méthodologie éprouvée (encadré 2). Les résultats des simulations font apparaître une ressource supplémentaire potentiellement abondante (fig.3, encadré 3).

Encadré 2. Les approches suivies - Source : étude FCBA-IGN / ADEME (2016)

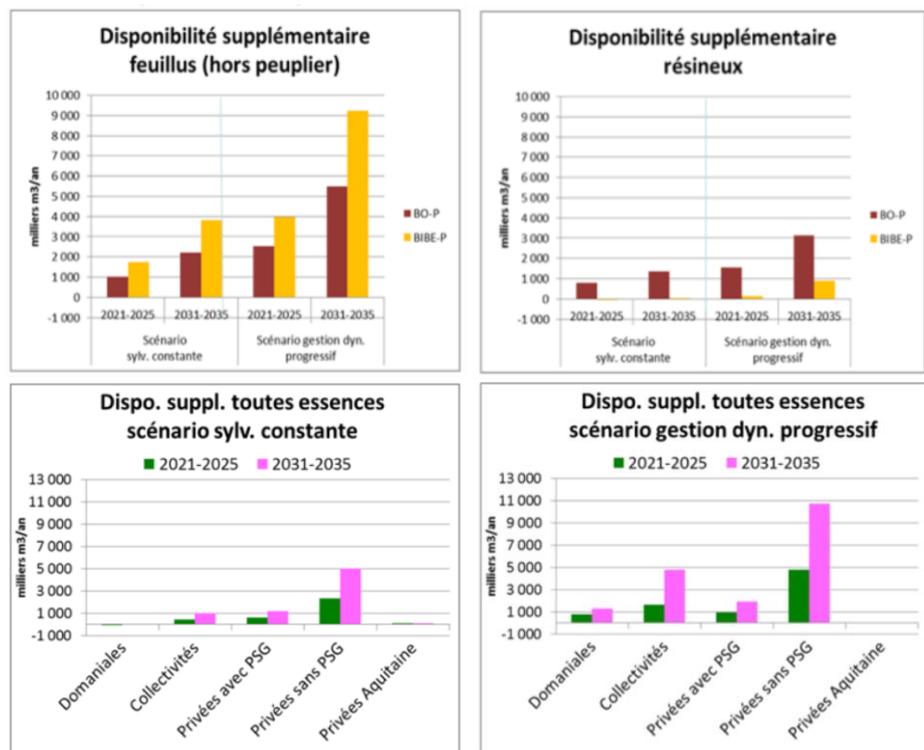
Les disponibilités en bois ont été calculées avec des modèles adaptés aux données de l'inventaire forestier national réalisé par l'IGN, selon deux scénarios sylvicoles pour les années 2015-2035 :

- i) un scénario de « sylviculture constante » simule le maintien des pratiques actuelles observées ;
- ii) un scénario de « progressif de gestion dynamique » consiste à augmenter graduellement les taux de coupe du scénario de sylviculture constante dans le respect des principes de la gestion durable et jusqu'à un niveau variable selon les catégories de propriété et les zonages de gestion.

Les disponibilités en bois sont ventilées suivant les types d'usages potentiels des bois : bois d'œuvre potentiel (BO-P), bois d'industrie et bois énergie potentiel (BIBE-P), menus bois (MB) incluant toutes les branches et brindilles de moins de 7 cm de diamètre. Les volumes inexploitable pour des raisons physiques, environnementales ou économiques sont retranchés de la disponibilité brute pour obtenir la disponibilité technique et économique qui couvre les prélèvements actuels et fait apparaître la disponibilité supplémentaire.

Figure 3. Disponibilité supplémentaire en bois à l'horizon 2035 selon deux scénarios, soit à sylviculture constante, soit de gestion de plus en plus dynamique :

- par groupe d'essences et type de produit (en haut)
- par catégorie de forêt (en bas).



Source : étude FCBA-IGN / ADEME (2016)

Encadré 3. Quelle disponibilité supplémentaire ? Source : étude FCBA-IGN / ADEME (2016).

La disponibilité supplémentaire totale s'établirait en 2031-2035 à +7,6 Mm³/an avec le scénario de sylviculture constante (du fait de la seule évolution des classes d'âge dans la forêt française) et +19,8 Mm³/an avec le scénario progressif de gestion dynamique (incluant une augmentation des taux de prélèvement). Elle concerne toutes les catégories de bois mais principalement les essences feuillues avec 6,1 à 15,8 Mm³/an selon le scénario, dont la majorité de bois d'industrie et énergie. Les marges de croissance sont plus limitées pour les résineux ; elles varient de +1,4 à 4,0 Mm³/an en 2031-2035 et portent surtout sur le bois d'œuvre.

De manière générale, la disponibilité supplémentaire est fortement concentrée dans les petites propriétés privées, sans plan simple de gestion (PSG). Elle y atteint 5,2 Mm³/an en 2031-2035 avec le scénario de sylviculture constante et 11,8 Mm³/an avec le scénario dynamique progressif, soit 60 % du total national. En forêt publique, le scénario de sylviculture constante ne produit quasiment pas de disponibilité supplémentaire, avec +1 Mm³/an en 2031-2035 exclusivement dans les forêts des collectivités. La dynamisation de la gestion, là où elle est possible, porterait la disponibilité supplémentaire à +6,1 Mm³/an en 2035, majoritairement sous la forme de bois feuillus dans les forêts des collectivités.

Quelle récolte durable ?

La capacité de la forêt française à offrir une ressource naturelle renouvelable est actuellement sous-utilisée et permet une augmentation sensible de la récolte à l'horizon 2035. Si ce potentiel est sans doute insuffisant pour faire face à la demande de résineux, il est très substantiel en matière de feuillus. Une meilleure valorisation de ce potentiel nécessite un développement affirmé de la gestion des forêts, surtout privées, la recherche de solutions permettant de substituer du bois d'œuvre feuillu à du bois d'œuvre résineux et, de façon générale, un essor de l'ensemble de la filière forêt-bois soutenue par une politique ambitieuse. Des précautions restent nécessaires pour garantir au mieux localement la gestion durable des forêts. Les dispositifs institutionnels sont nombreux pour cela, y compris la certification. D'autres viennent s'y ajouter pour s'adapter à des contextes nouveaux : le développement des bioénergies incite notamment à veiller à la durabilité des sols et à la préservation des habitats remarquables. Des recommandations sont édictées à ce sujet.

La gestion durable des forêts consiste à prendre en compte l'ensemble des rôles de la forêt au profit des générations futures comme des générations présentes. Le faible taux actuel de prélèvement de bois dans les forêts françaises pose plusieurs problèmes à cet égard : il échoue à utiliser efficacement une ressource naturelle renouvelable ; il peut aboutir à une prise en compte insuffisante de rôles qui, au-delà de l'offre de bois, nécessiteraient une sylviculture plus marquée ; c'est en particulier le cas de la prévention des risques face aux menaces que constituent le vent, la sécheresse, les incendies, où certains organismes biologiques ; il est enfin susceptible d'empêcher de transmettre aux générations futures des forêts en pleine santé et vitalité. Une augmentation raisonnée des récoltes de bois dans les forêts françaises métropolitaines apparaît ainsi particulièrement souhaitable.



Figure 4. *Chargement de bois en forêt* - Source : ONF

Recommandation : consulter les fiches 3.11 et 7.04 et :
https://foret.ign.fr/api/upload/IGD_2020_SYNTHESE.pdf
<https://www.fcba.fr/wp-content/uploads/2023/01/Memento-2022-WEB.pdf>

Ce qu'il faut retenir

- La récolte reste très inférieure à l'accroissement biologique des forêts : il existe un fort potentiel supplémentaire et durable de récolte, surtout pour le bois d'œuvre feuillu.
- Lors des dernières décennies, la récolte annuelle commercialisée de bois a légèrement augmenté avant de se stabiliser à partir des années 1990 (hors crises).
- A noter les pics de récolte liés aux crises (tempêtes, scolytes) et le « boom » du bois énergie.
- Le changement climatique pèsera sur l'évolution future de la récolte (croissance forestière réduite, mortalité augmentée).